

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

**Extrait du registre des DELIBERATIONS**

**Commune de DOURDAN**

**du Conseil Municipal du 15 décembre 2017**

Nomenclature N° : 1

Conseillers en exercice : 33

**N°DEL2017140**

Présents : 25

Votants : 32

**Objet : Entretien ménager des bâtiments communaux de la ville de Dourdan – Avenant n°1**

Le 15 décembre 2017 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 8 décembre 2017, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

**PRESENTS** : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENNAM, Didier LECRENAIS, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Désigane FLORE, Aude BOQUET, Elsa CAUDY, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Brigitte ZINS, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU, Nadia LE BOURNOT, Marie-Ange ROUSSEL, Olivier LEGOIS, Eric RINEAU, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Sylvine HENDELUS a donné pouvoir à Olivier BOUTON, Séverine HULBACH a donné pouvoir à Thomas KIEFFER, Claudine KIEFFER a donné pouvoir à Thérèse GILBERT, Luc TURNER a donné pouvoir à Maryvonne BOQUET, Christophe JEDRECY a donné pouvoir à Annie SARRAN, Jean-Jacques DULONG a donné pouvoir à Brigitte ZINS, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTE** : Christelle BARTHELEMY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Thérèse GILBERT

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Maryvonne BOQUET :

Le marché d'entretien ménager des bâtiments de la ville de Dourdan a été notifié le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Les prestations prévues dans le marché sont le nettoyage courant de certains locaux et l'entretien des vitres.

Le marché est fixé par prix global et forfaitaire pour la plupart des bâtiments communaux et à bordereau de prix unitaires pour les prestations exceptionnelles hors forfait.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, certaines prestations de ménage en Mairie et au « Point Jeunes » ne sont plus assurées suite au départ en retraite anticipée d'un agent de la commune. Il a été décidé de ne pas remplacer cet agent. De ce fait, ces prestations de ménage doivent donc être rattachées au marché par avenant.

Il s'avère donc nécessaire de passer un avenant n°1 afin de prendre en compte ces modifications. Le montant de l'avenant est de 20 397,00 € HT soit 24 476,40 € TTC. Le nouveau montant annuel du marché est donc de 189 267,00 € HT soit 227 120,40 € TTC. Soit une augmentation de 12,07% par rapport au montant annuel initial du marché (202 644,00 € TTC).

Les nouvelles dispositions de l'avenant prennent effet au 15 septembre 2017.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

**Vu** l'avis de la commission «Urbanisme – Travaux - Développement durable» du 27 novembre 2017,

**Considérant** la nécessité de passer un avenant au marché d'entretien ménager des bâtiments communaux de la ville de Dourdan pour enlever ou rajouter des prestations,

**Considérant** que le montant de l'avenant est de 20 397,00 € HT soit 24 476,40 € TTC,

**Considérant** que le nouveau montant annuel du marché est de 189 267,00 € HT soit 227 120,40 € TTC, soit une augmentation de 12,07%,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **d'autoriser** Madame la Maire, ou l'adjoint délégué, à signer l'avenant n°1 relatif au marché d'entretien ménager des bâtiments communaux de la ville de Dourdan pour des prestations supplémentaires d'un montant annuel de 20 397,00 € HT soit 24 476,40 € TTC,
- **de dire** que les crédits sont inscrits au budget en cours.

Acte rendu exécutoire :

- Publié le **26 DEC. 2017**
- Transmis au représentant de l'Etat

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

La Maire



Maryvonne BOQUET